

Délibération n°2026-33

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260430-33-2026-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Thème : BUDGET ET FINANCES 12

Objet : Demandes de subventions pour la requalification énergétique du centre aquatique

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 24 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 19 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 25

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Adrien NIMSGERN ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Romain BUISSON ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA

Étaient représentés :

Mme Brigitte PLAIDY donne procuration à M. Gérard VASSEUR
Mme Noëlla LEDUC donne procuration à M. Didier MOREL
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Lorraine PRUNET donne procuration à M. Adrien NIMSGERN
Mme Christine SANTUCCI donne procuration à M. François BERGNA

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Maryse BLANC, Camille FELLER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier l'article relatif aux compétences communautaires en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2022-47 en date du 24 mars 2022 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « équipements sportifs » ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260430-33-2026-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

CONSIDERANT que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite développer l'offre en termes d'équipements sportifs sur le territoire ;

VU le plan de financement établi tel que proposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT CENTRE AQUATIQUE				
Objet de la dépense	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Requalification énergétique de centre aquatique – phase 1	991 800 €	Etat – DETR	200 000 €	20%
		Etat – Fond vert	100 000 €	10%
		Région Sud	357 048 €	36%
		Département 04	99 180 €	10 %
		Auto-financement	235 572 €	24 %
TOTAL HT	991 800 €	TOTAL HT	991 800 €	100 %

Objet de la dépense	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Requalification énergétique de centre aquatique – phase 2	1 878 000 €	Etat – DETR	200 000 €	11%
		Région Sud	657 300 €	35%
		Département 04	187 800 €	10 %
		Auto-financement	832 900 €	44 %
TOTAL HT	1 878 000 €	TOTAL HT	1 878 000 €	100 %

Objet de la dépense	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Requalification énergétique de centre aquatique – phase 3	1 949 400 €	Etat – DETR	200 000 €	10%
		ANS	292 410 €	15%
		Région Sud	487 350 €	25%
		Auto-financement	969 640 €	50%
TOTAL HT	1 949 400 €	TOTAL HT	1 949 400 €	100 %

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement relatif à la requalification énergétique du centre aquatique tel que proposé ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des organismes dans le respect de l'enveloppe globale ;

- De préciser que la communauté de communes s'engage à respecter un autofinancement minimum de 20% ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260430-33-2026-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
David GEHANT